

## Règlement du Trail de La Chaussée des Géants

### **Article 1 : Présentation**

La Chaussée des Géants est un événement de course à pied, dit "course hors stade".

La prochaine édition aura lieu le 7 juin 2025.

Il est organisé par : Association Trail de la Chaussée des Géants  
domiciliée : 8, Place du Champ de Mars - Mairie, 07330 Thueyts.  
Association loi de 1901, RNA n° W071002155.

### **Article 2 : Identification**

A titre liminaire, il est précisé que les termes « participant(s) », « concurrent(s) » regroupent les coureurs (ou compétiteurs) et les randonneurs.

### **Article 3 : Les Courses**

L'épreuve des 3 Vallées est ouverte à tous licenciés ou non, à partir de la catégorie Espoir FFA.

L'épreuve du Ranc Qualiou est ouverte à tous licenciés ou non, à partir de la catégorie Espoir FFA.

L'épreuve de La Gravenne est ouverte à tous licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet FFA.

### **Article 4 : Les Challenges**

Les challenges seront courus par équipe de deux, à savoir :

**Challenge Long** : 1 coureur sur l'épreuve des 3 Vallées + 1 coureur sur l'épreuve du Ranc Qualiou

**Challenge Court** : 1 coureur sur l'épreuve du Ranc Qualiou + 1 coureur sur l'épreuve de La Gravenne

Chaque équipe pourra être constituée soit de deux hommes, soit de deux femmes, soit mixte (un homme + une femme). Dans le cas d'une équipe mixte, le classement d'un challenge sera le même quel que soit le sexe sur la plus longue distance.

### **Article 5 : La Rando**

La Rando est ouverte aux randonneurs qui auront au moins 5 ans dans l'année.

A noter sur L'épreuve du Ranc Qualiou, la possibilité de s'arrêter au Km 15.

### **Article 6 : Distance et Balisage**

Étant donné qu'il n'existe pas de mesure exacte d'un parcours sur sentiers, tant en distance qu'en dénivelé, les distances et dénivelés donnés sont des évaluations, les plus raisonnables possible, effectuées en utilisant le site "Trace de Trail" (<https://tracedetrail.fr>). La Chaussée des Géants est

une épreuve de pleine nature, empruntant des sentiers et des pistes forestières. L'épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre. Les parcours sont balisés par une signalétique spécifique : marquage au sol, rubalise et panneaux.

#### **Article 7 : Horaires et Barrières Horaires**

Départ et arrivée au village de Thueyts, pour les 3 Courses et la Rando.  
Pour rappel, les Challenges suivent les mêmes règles que les Courses.

Les heures de départ et les barrières horaires sont précisées sur notre site internet à la rubrique « Les Epreuves ». Elles peuvent à tout moment être modifiées en fonction notamment des conditions climatiques. Merci d'en prendre connaissance avant votre départ.

Hors délai, le coureur devra remettre son dossard au responsable du point de contrôle. Si besoin et sur demande auprès du signaleur, le compétiteur pourra se faire véhiculer jusqu'à l'arrivée, suivant les disponibilités.

#### **Article 8 : Modalités d'Inscription**

La participation au Trail de La Chaussée des Géants est strictement soumise à l'obtention d'un dossard original auprès de l'organisation. Toute personne prenant le départ de la course sans dossard authentique engage son entière responsabilité en cas d'accident dont il serait à l'origine ou victime. L'organisation se réserve le droit d'engager des poursuites contre tout contrevenant.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de la Chaussée des Géants.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement quel que soit le motif, sauf si vous avez souscrit l'assurance annulation.

Les inscriptions ouvrent le 30 octobre à l'occasion de la Ste Bienvenue et se clôturent le jeudi minuit inclus avant la course. **Inscription web uniquement.** Dans un souci Eco-responsable nous avons banni les inscriptions papiers.

Pas d'inscriptions possible le jour de la course à l'exception de La Rando.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

#### **Article 9 : Justificatif Médical et Documents Nécessaires à l'Inscription**

Seuls seront pris en compte les dossiers complets :

- **Bulletin dûment rempli en ligne,**

• **Pour les courses** : C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition sportive. Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-2-1 du code du Sport, que les participants sont :

o Titulaires d'une Licence Athlé-Compétition, d'une licence Athlé-running ou d'un PassRunning délivrés par la FFA.

o Titulaire des licences d'une fédération agréée telle que par exemple : FSASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP, portant la mention : sport en compétition.

o Ou pour les autres participants, PPS (Parcours Prévention Santé FFA) pps.athle.fr .

• **Pour les randonneurs** : ils n'auront pas besoin du PPS (car non chronométrés).

• Une **autorisation parentale** pour les mineurs.

• **Règlement** (en ligne ou par chèque à l'ordre du «Trail de la Chaussée des Géants»).

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents nous ne délivrerons pas de dossard.

Tous ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que pièce justificative en cas d'accident.

Aucun courrier de confirmation d'obtention de dossard ne sera envoyé. Le suivi sera tenu à jour sur le site Internet.

Pour tous renseignements concernant les inscriptions, veuillez nous contacter par mail à [inscription@lachaussedesgeants.com](mailto:inscription@lachaussedesgeants.com) .

### **Article 10 : Droits d'Inscription**

Tous nos tarifs sont mentionnés sur notre site internet. Ils sont majorés de +5€ à partir du 15 mai, à l'exception de La Rando. La Rando est majorée uniquement de +5€ le jour de la course.

Tous nos tarifs peuvent être réévalués notamment en fonction d'une forte inflation.

**Remise de 2€ pour les licenciés FFA uniquement pour les 3 vallées.**

Pour le Challenge, chaque équipe devra s'attribuer un nom lors de son inscription afin d'être identifiée pour le classement.

Option plateau repas le jeudi avant la course, lors de votre inscription. Aucun plateau repas ne sera vendu le jour de la course.

### **Article 11 : Assurance**

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, de préparation insuffisante ou en cas de vol.

### **Article 12 : Modification d'Inscription**

- **Changer de course** : Il est possible de rétrograder de course (course de plus courte distance) en fonction de la limite des places disponibles. Pour cela, vous devez nous faire une demande par mail à [inscription@lachaussedesgeants.com](mailto:inscription@lachaussedesgeants.com) avant le 15 mai. Le Trail de La Chaussée des Géants ne procédera pas au remboursement de la différence.
- **Changer de coéquipier au Challenge** : Pour cela, vous devez nous faire une demande par mail à [inscription@lachaussedesgeants.com](mailto:inscription@lachaussedesgeants.com) avant le 15 mai.

### **Article 13 : Retrait des Dossards**

Ceux-ci sont à retirer sur le "Village Accueil Thueyts" dans le Parc du Château de Blou, avec les documents nécessaires.

Les horaires sont mentionnés sur notre site à la rubrique Programme et peuvent être modifiés à tout moment.

### **Article 14 : Chronométrages Courses**

Un système de chronométrage par puce électronique (société « Chrono Competition ») sera utilisé.

Une puce électronique est intégrée dans les dossards.

### **Article 15 : Visibilité du Dossard**

Le dossard devra être entièrement lisible lors des épreuves (course + challenge + rando).

Il sera porté DEVANT, NON PLIE, sur le tee-shirt, afin de ne pas endommager la puce intégrée dans le dossard.

Le dossard nous permettra de comptabiliser le nombre de partants (certains pourraient être inscrits et absents au départ) et surtout de comptabiliser les arrivants afin de nous assurer que tout le monde soit bien rentré sans difficulté. Afin que ce système sécuritaire avec les puces puisse

fonctionner, il est impératif que les coureurs et les randonneurs franchissent le départ et l'arrivée qu'une seule fois avec leur puce afin de ne pas être comptabilisés plusieurs fois.

### **Article 16 : Condition de Participation**

Pour participer, il est indispensable :

- D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.
- Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue...
- D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur et/ou un randonneur à gérer ses problèmes.
- D'accepter de recevoir toutes les newsletters avec les informations sur l'événement.

### **Article 17 : Equipement des Participants**

Tout participant à la Chaussée des Géants devra s'équiper en fonction de la météo du jour : **attention au changement d'altitude !**

En cas de pluie les descentes peuvent être très glissantes.

**Pour votre sécurité, sur l'épreuve des 3 Vallées, nous vous conseillons de prendre une couverture de survie et un sifflet.**

**Une réserve d'eau type gourde ou Camelback d'au moins 500ml est obligatoire sur le parcours des 3 Vallées et sur Ranc Qualiou.** Elle est vivement recommandée sur l'épreuve de la Gravenne et pour les randonneurs.

**Les bâtons de marche sont autorisés, uniquement sur le grand parcours et les inscrits pour la rando.**

### **Article 18 : Sécurité et Secours**

L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge, ainsi qu'un médecin sur place. Tout participant se doit de signaler un coureur et/ou randonneur en difficulté au poste le plus proche. Les concurrents se doivent assistance et entraide. En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, Monsieur Jean-Luc Testud, Directeur de course se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Aucun remboursement ne sera alors effectué.

## **Article 19 : Disqualification**

Les commissaires de course présents sur le parcours, les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect des règles suivantes :

- Coupe représentant un raccourci important.
- Jet de détritrus (acte volontaire) par un concurrent et/ou un membre de son entourage.
- Les participants ne sont pas autorisés à se faire suivre par une personne externe à la course, notamment par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à La Chaussée des Géants.
- Les participants ne sont pas autorisés à être accompagnés par des animaux.
- Les participants ne sont pas autorisés à se faire assister par un autre coureur inscrit ou non inscrit à la course (notamment : élastique de traction, port de la réserve d'eau et/ou de l'équipement...).
- Non-respect des personnes (organisation ou participant).
- Non-assistance à une personne en difficulté.
- Triche (exemple : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...).
- Absence de la puce électronique pour les coureurs.
- Absence de passage à un point de contrôle.
- Départ d'un point de contrôle au-delà de l'heure limite.
- 10mn de pénalité (ou mise hors course) pour non respect des zones de silence.
- 10mn de pénalité pour non respect des zones d'assistance pour se faire ravitailler par un tiers.

## **Article 20 : Ravitaillent de la Course**

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle.

Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Pour les randonneurs aucun ravitaillement sur le parcours.

Le plateau repas n'est pas compris dans les frais d'inscription : il est en option.

### **Article 21 : Ravitaillement par un tiers**

Les zones de ravitaillement par un tiers sont précisées dans les infos utiles à la rubrique « Les Epreuves ». Elles peuvent à tout moment être modifiées en fonction notamment des conditions climatiques. Merci d'en prendre connaissance avant votre départ.

### **Article 22 : Abandon**

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir un signaleur ou un responsable (du poste de secours, de ravitaillement ou de contrôle) le plus proche et restituer son dossard.

### **Article 23 : Remise des Prix**

Remise des prix à partir de 17h30. Seuls les coureurs seront récompensés. Ils doivent être obligatoirement présents ou représentés.

Seuls les coureurs arrivant à Thueyts dans les délais seront classés.

- Aucune prime en argent n'est distribuée.
- Chaque participant franchissant la ligne d'arrivée recevra un tee-shirt finisher.
- Classement scratch : Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, recevront un lot. En cas d'absence, les lots restent la propriété des organisateurs.
- Classement par catégorie : Uniquement, le premier homme et la première femme recevront un lot. En cas d'absence nous appellerons jusqu'au troisième coureur. Les lots ne sont pas cumulables à l'exception des Challenges, voir ci-dessous.
- Classement Challenge : Les 3 premières équipes hommes, les 3 premières équipes femmes et les 3 premières équipes mixte de chaque Challenge (long + court) seront récompensées. En cas d'absence, les lots restent la propriété des organisateurs.

Tous les résultats seront en ligne sur [www.lachausseedesgeants.com](http://www.lachausseedesgeants.com).

### **Article 24 : Droit d'Image**

Par son engagement, tout participant autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Les participants reconnaissent à l'organisation Trail de La Chaussée des Géants et à ses partenaires le droit de pratiquer toutes formes de publicité et plus largement toutes formes de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération ni indemnité.

### **Article 25 : Contexte Sanitaire**

Au moment de la rédaction des présentes, il n'est pas possible de connaître les règles sanitaires qui seront applicables au moment de la course. Nous tiendrons les participants informés sur notre site internet, au plus tard, la dernière semaine avant l'épreuve.

### **Article 26 : Newsletter / RGPD**

Les données à caractère personnel recueillies sur le bulletin d'inscription sont nécessaires pour l'organisation de la course. Elles pourront être conservées ou faire l'objet de traitements informatisés (par exemple des newsletters) dans le cadre de prospection ou d'envoi d'informations. En s'inscrivant, le participant accepte de recevoir des newsletters de la part de l'Association Trail de la Chaussée des Géants. A tout moment le participant peut se désinscrire de la newsletter, sur le lien mentionné en bas de celle-ci. Cependant, une fois désinscrite, la personne ne recevra plus les informations d'avant course, ni les résultats.

### **Article 27 : Engagement sur l'Honneur**

Tout concurrent reconnaît avoir lu et compris le présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter toutes les consignes de courses qui lui sont communiquées par l'organisation.